



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 18 heures, le Bureau Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 11 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à La Lanterne à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jocelyne LELONG ; Michèle MEUNIER ; Laurence ORIOL ; René POUILLE ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

N° B2024-04-01

OBJET :

**AVIS RELATIF AU PROJET DE
MODIFICATION N°1 ET
MODIFICATION SIMPLIFIÉE
N°4 DU PLU DE SAINT ELOY
LES MINES**

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE a donné procuration à Laurent DUMAS ;

Excusés : Jean-Claude CAZEAU ; Jérôme GAUMET ; Sabine MICHEL ; Anthony PALERMO ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 instituant les Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme, précisant les cas dans lesquels une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut être engagée,

AR Prefecture

063-200072080-20240917-B20240401_2-DE
Reçu le 14/10/2024

Vu l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, précisant qu'avant la mise à disposition du public d'un projet de modification du PLU, ce dernier est notifié aux EPCI compétents en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH) ou ayant la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCOT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC2023-07-01 en date du 26 septembre 2023 donnant délégation au Bureau communautaire notamment par : « E. Délivrer l'avis de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy lorsque la communauté de communes est officiellement consultée dans le cadre de procédures d'aménagement, d'urbanisme ou en matière d'environnement, »

Considérant le courrier en date du 5 août 2024 de M. Anthony PALERMO, Maire de la Commune de Saint Eloy les Mines, demandant à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy de faire part de ses observations éventuelles concernant les projets de modification n°1 et modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

Considérant que la commune de Saint Eloy les Mines souhaite procéder à une évolution de son PLU afin d'apporter diverses modifications règlementaires au sein des différentes zones du PLU, dans une logique de simplification et/ou de réajustement des dispositions encadrant notamment les annexes des habitations, les clôtures et l'aspect extérieur des constructions,

Considérant qu'elle envisage également de majorer la hauteur maximale autorisée pour les constructions au sein de la zone Ui correspondant à l'emprise de la société ROCKWOOL. Enfin, la commune souhaite reclasser l'ancienne gendarmerie dans une zone cohérente avec sa nouvelle destination (logements collectifs),

Propose au Bureau communautaire :

- De donner un avis favorable aux projets de modification n°1 et modification simplifiée n°4 du PLU de Saint Eloy les Mines.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à La Lanterne à Saint-Eloy-les-Mines, le 17 septembre 2024.

Pays
Le président
de
Saint-Eloy
Laurent Bournias
communauté de communes